

Louis de Sinner et l'Académie de Lausanne

Autor(en): **Ferretti, Giovanni**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **13 (1938-1939)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-870065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉTUDES DE LETTRES

Bulletin de la Société des Etudes de Lettres, No 36

LOUIS DE SINNER ET L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

J'ai eu l'occasion de rendre hommage, tout récemment¹, à un Suisse, ami tendre et compréhensif de Giacomo Leopardi, dont le souvenir, longuement gardé par celui-ci, fut comme un rayon de lumière dans les dernières années de son existence malheureuse. Cet ami, Louis de Sinner, a peut-être le droit d'être connu et honoré pour lui-même et non seulement à cause de cette amitié romantique² : ce fut un savant pour qui la philologie grecque et la bibliographie n'avaient pas de secrets. Sa renommée était aussi solide en France et en Allemagne que dans sa propre patrie ; et quelques-uns de ses travaux contribuèrent dans une large mesure au progrès de la science qu'il servit avec tant de dévouement. Ses papiers sont conservés à présent dans les fonds de manuscrits de la Bibliothèque nationale de Florence ; ils sont une source inépuisable pour qui entreprend des études léopardiennes. C'est pour cela que je les ai fouillés. Mais on y trouve aussi d'intéressants témoignages du prestige qui entourait le nom de cet helléniste ; et j'en ai relevé quelques-uns qui permettent de rattacher son nom à l'histoire de notre haute Ecole. Ce sont ces documents que je me permets de présenter aux lecteurs d'*Études de lettres*.

* * *

¹ Voir mon article *Leopardi et la Suisse*, dans la *Gazette de Lausanne* du 2 janvier 1938.

² Voir sur lui G. PIERGILI, *Nuovi documenti in torno alla vita ecc. di G. Leopardi*, Florence, 1892, introduction : et spécialement N. SERBAN, *Leopardi et la France*, Paris 1912, p. 266 et suiv.

tune l'avaient émue. Le bruit courut que M. Warnéry, membre parmi les plus influents du Conseil de l'instruction publique, avait menacé ses collègues de sa démission¹. Une protestation signée par 74 étudiants — la presque totalité, à ce qu'on disait — fut adressée aux journaux lausannois². Les signataires offrirent à leur maîtres — « naguère leurs maîtres, toujours leurs amis » — un banquet à l'Abbaye de l'Arc, et prirent ainsi occasion de manifester d'une façon éclatante les sentiments de sympathie qu'ils ressentaient à leur égard. De nobles discours furent prononcés à ce banquet. Celui d'Alexandre Vinet, dont je viens de citer la phrase initiale, est bien connu³.

bre 1846). Voir aussi l'article *De la liberté de conscience et des personnes chargées de l'enseignement*, dans *L'Avenir* du 18 novembre ; l'article *De la razzia opérée dans l'Académie de Lausanne*, dans *L'Indépendant* du 12 décembre ; l'article du *Courrier suisse* du 15 décembre ; les articles du *Semeur* de Paris, du 18 novembre et du 9 décembre : ce dernier au titre bien éloquent : *Une Académie qui s'en va*. Quelques mois plus tard, lors de la mort de Vinet, le *Journal des Débats* publia un article de SAINTE-BEUVE qui s'exprimait en termes non moins forts : « la culture de quinze ans détruite en un moment » (voir la *Revue suisse* de 1847, pp. 431-33, et *L'Indépendant* du 22 mai 1847 ; l'édition définitive dans les *Derniers portraits littéraires* de SAINTE-BEUVE, Paris, 1854, pp. 487-91). Seul le *Nouveliste vaudois*, du 4, du 8 et du 11 décembre 1846, prit la parole pour défendre la destitution : mais en termes très conciliants : « cette mesure pourra paraître sévère à quelques personnes », admettait-il.

¹ La démission fut annoncée par le *Courrier suisse* du 8 décembre 1846 ; la *Gazette de Lausanne* démentit la nouvelle le 11 décembre ; le *Courrier suisse* du 15 décembre tint à la confirmer. *L'Indépendant*, plus exact, précisa le 12 décembre : « l'intention de M. Varnery était de se retirer ». Cette intention, qui ne fut d'ailleurs pas tenue, avait, semble-t-il, spécialement le but de protester contre la destitution de Vinet, de Melegari et de Wartmann, que le Conseil de l'instruction publique avait proposé de ne pas frapper (voir *L'Indépendant* du 5 décembre).

² Voir J. CART, *op. cit.*, VI, pp. 396-399. La lettre fut envoyée à tous les journaux : le *Courrier suisse*, la *Gazette de Lausanne* et même le *Nouveliste vaudois* du 8 décembre et *L'Indépendant* du 12 décembre la publièrent. Ce dernier journal publia aussi, le 2 janvier, deux lettres des anciens étudiants de l'Académie demeurant à Paris et à Londres.

³ Voir le *Courrier suisse* du 25 décembre 1846 ; *L'Indépendant* du 19 décembre ; voir aussi CART, *op. cit.*, VI, pp. 399-400 ; RAMBERT, *op. cit.*, pp. 563-4 ; MEYLAN, *op. cit.*, p. 95.

J'ajouterai que Melegari put parler, en sa qualité d'Italien, d'un exilé glorieux de son pays, de Dante, sans que la disproportion par trop évidente semblât choquante à personne. Zündel, parlant à son tour, se limita à quelques mots sobres mais hautement expressifs. « Etudiants, souvenez-vous qu'un peu de conviction suffit pour de grandes choses! *A la fidélité aux convictions* ». Telle fut sa péroraison¹. Cela marque, à mon avis, la position de Zündel. Ce respectable savant, qui s'était, jeune encore, spécialisé dans les études d'antiquités égyptiennes et de hiéroglyphes² et qui appartenait au corps enseignant de l'Académie depuis huit ans³, ne se sentait pas, paraît-il, directement en cause dans les différends entre l'Eglise libre et le gouvernement du pays⁴. Toutefois, il tenait coûte que coûte à rester conséquent avec lui-même : c'était l'exemple

¹ CART, *op. cit.*, VI, p. 401.

² Voir sur lui V. GREYERZ, *Johannes Zündel Lehrer der alten Sprachen an der Realschule*, dans *Berner Taschenbuch*, XXI, 1872, pp. 243-65.

³ Il avait été déclaré éligible à la suite d'un concours en 1838 ; mais comme il n'offrait pas de garanties suffisantes, lors de ce concours, dans ses connaissances de la langue française, il ne fut nommé qu'à titre provisoire avec double fonction : professeur extraordinaire à l'Université, instituteur au gymnase. En 1840, malgré l'avis contraire du Conseil de l'instruction publique qui aurait voulu l'attacher définitivement au gymnase, le Conseil d'Etat le nomma professeur ordinaire à l'Université, accueillant une proposition, flatteuse à son égard, présentée par le recteur Charles Monnard : voir son dossier aux Archives cantonales, K XIII 30. Sa leçon inaugurale figure parmi les *Discours prononcés à l'installation de M. Jacques (sic) Zündel et M. Ed. Secretan à l'Académie*, Lausanne 1841 : ce fut un « discours quelque peu excentrique, mais pétillant partout d'esprit et d'originalité, mais ouvrant parfois avec bonheur des perspectives inattendues » (*Revue suisse*, 1842, p. 256 : voir aussi le *Nouvelliste vaudois* du 16 mars 1841). Le discours d'installation de M. Monnard fut publié dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, N. S., vol. XXXII, 1841, p. 276 et suiv.

⁴ Il s'était pourtant mêlé à ces différends d'une façon active. Dans le « procès monstre » pour les incidents de l'Oratoire en mai 1846 — « la cause du loup et de l'agneau », comme l'appela Vulliemin (CH. VULLIEMIN, *L. Vulliemin d'après sa correspondance et ses écrits*, Lausanne 1890, p. 116) — il avait été frappé d'une amende. Voir *L'Indépendant* du 6 juin 1846 et GREYERZ, *art. cit.*, pp. 254-55.

qu'un maître devait à ses élèves, le respect qu'un homme loyal se devait à lui-même.

* * *

Faisant suite à ces destitutions, le Conseil d'Etat du canton de Vaud pourvut à la succession de M. Zündel en confiant à titre provisoire l'enseignement de la littérature grecque à M. Daniel-Benjamin Golliez, pasteur à Prilly, qui hésita longuement avant d'accepter. Au moment même où cette mutation eut lieu, le Conseil d'Etat annonça qu'il allait repourvoir toutes les chaires des professeurs « non réélus » par voie de concours¹. Mais, le 21 janvier, le Conseil de l'instruction publique demanda au Département de l'intérieur de renoncer à cette procédure pour les chaires de littérature grecque et de littérature latine. Pour celle-ci on proposait la nomination à titre définitif du professeur extraordinaire, M. Isely; pour la littérature grecque, c'était le nom de Louis de Sinner qu'on mettait en avant². Voici les renseignements qu'on donnait sur ce savant :

Il a fait ses études à Berne, et les a complétés (sic) à Paris. Puis il a voyagé en Allemagne et en Russie. Depuis une dizaine d'années il est à Paris bibliothécaire de la Sorbonne et rapporteur des ouvrages sur l'instruction publique. Il a utilisé ses loisirs pour la réimpression de beaucoup d'auteurs grecs, publications qu'il a enrichies de notes. Ces ouvrages ont été très bien accueillis des philologues. M. Rickly, bibliothécaire, a eu l'obligeance d'en dresser un catalogue que nous avons l'honneur de vous transmettre.

M. de Sinner a été chargé plusieurs fois de missions scientifiques

¹ Arch. du Conseil d'Etat, Reg. des délibérations, vol. 141, p. 213. La liste des professeurs de l'Académie réorganisée est publiée dans le *Courrier suisse* du 4 décembre 1846 et dans le *Nouvelliste vaudois* de la même date : les noms des professeurs « non réélus » y figurent aussi.

² Archives cantonales, K XIII 33. Voir aussi, à ces mêmes archives, Copie de lettres du Conseil de l'instruction publique, K XIII 12²⁴, n° 204 et Registre des séances du même Conseil (K XIII 11¹¹), séance du 19 janvier, n° 2.

de la part du Ministre de l'instruction publique en France. Il vient de publier un rapport adressé à M. le ministre sur un voyage historique et littéraire dans quelques cantons de la Suisse, rapport dans lequel M. de Sinner fait preuve de beaucoup de connaissances bibliographiques, philologiques et historiques.

Et c'est par l'obligeance de M. de Sinner que notre bibliothèque cantonale a reçu les derniers volumes des documents de l'histoire de France.

Le Conseil d'Etat approuva ces propositions dans sa séance du 9 février¹. Il décida d'appeler « M. de Sinner, bibliothécaire à la Sorbonne à Paris, comme professeur ordinaire à l'Académie de Lausanne », en lui assurant un traitement qu'on devait fixer « dans les limites de 1800 à 2200 francs ». M. Warnéry, ce conseiller dont nous avons cité le nom plus haut, rédigea et signa le texte de la lettre de nomination proposé par le Conseil de l'instruction publique le 19 février². Les termes en furent approuvés, avec quelques suppressions, par le président du Conseil d'Etat³, qui, à la date du jour suivant, envoya au savant bernois cette lettre-ci⁴ :

Lausanne, le 20 février 1847.

Monsieur,

Sur la proposition qui lui en a été faite par son Conseil de l'instruction publique, le Conseil d'Etat dans sa séance du 9 février vous a nommé, par vocation, professeur ordinaire de langue et de littérature grecque à l'Académie de Lausanne, avec un traitement annuel de 2200 francs de Suisse.

Le mérite de vos travaux littéraires dans cette branche importante de l'enseignement, et qui ont été l'objet d'appréciations honorables, ont

¹ Arch. cant., K XIII 33; Copie de lettres, K XIII 12²⁴, n° 387. — Arch. du Conseil d'Etat, Registre des délibérations, vol. 141, p. 438.

² Arch. cant., K XIII 33.

³ Arch. du Conseil d'Etat, Registre des délibérations, vol. 141, pp. 485-86.

⁴ Florence, Bibliothèque nationale, Fonds de la Bibliothèque Palatine, Dossier de Sinner, n° 16.

mis le Conseil d'Etat en position de vous appeler sans examens à cette chaire et de vous donner ce témoignage de haute confiance. Je suis heureux d'avoir à vous l'annoncer.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président:

L. BLANCHENAY.

La même décision avait été prise, à la même date, en faveur du professeur Isely pour la chaire de littérature latine, et les journaux en avaient donné la nouvelle ¹. Quant à de Sinner, une note jointe au texte que le conseiller Warnéry avait préparé nous apprend qu'aucun communiqué ne fut envoyé à la presse : *La nomination de M. de Sinner ne se publiera pour le moment ni sur la Feuille des avis officiels ni sur aucun journal.* Était-ce une précaution ? On pourrait penser que le Conseil d'Etat, qui avait été accusé par les journaux d'opposition de préférer, lors du choix des professeurs, « des hommes plus connus par leurs opinions politiques que par leur science » ², faisait cette nomination à contre-cœur. Peut-être se méfiait-il. En effet, la réponse affirmative de Louis de Sinner, précédée d'une autre lettre écrite par lui-même pour éclaircir, paraît-il, des questions administratives ³, ne comportait nullement son adhésion aux tendances politiques du gouvernement. Nous pouvons nous en convaincre d'après la copie que ce savant en conserva dans son dossier ⁴ :

¹ Voir le *Nouveliste vaudois* du 16 février 1847.

² Cette accusation figure dans *L'Indépendant* du 2 janvier 1847 ; voir aussi le *Nouveliste vaudois* du 6 janvier.

³ Voir la lettre du 5 mars du Conseil d'Etat au Conseil de l'instruction publique, aux Archives cantonales, K XIII 33, où il est question d'une lettre de M. de Sinner, contenant « un projet » qu'on avait « adopté ».

⁴ Florence, Bibl. nat., loc. cit.

Paris, le 13 mars 1847.

*A Monsieur le Président et à Messieurs les membres
du Conseil d'Etat du canton de Vaud.*

Messieurs,

En réponse à l'honorable lettre du 20 février dernier, dans laquelle vous m'annoncez que, sur la proposition du Conseil de l'instruction publique, vous avez bien voulu, dans votre séance du 9 février dernier, me nommer par vocation professeur de langue et de littérature grecques à votre Académie, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous prévenir que j'accepte la proposition bienveillante que vous avez daigné me faire.

Convaincu que, dans les nouvelles fonctions qui me seront imposées, je ne dois point me faire le représentant ou l'interprète des idées politiques du jour, mais que mon seul devoir sera d'être l'interprète consciencieux de l'antiquité classique grecque, je puis accepter la chaire importante que vous me confiez.

Il ne me sera cependant pas possible de commencer mes cours avant le 15 juillet prochain ; il me faut le temps nécessaire pour donner et faire accepter ma double démission des deux places que j'occupe à Paris ; et si vous ne pouvez pas, Messieurs, m'accorder une indemnité pour le transport de ma bibliothèque particulière (qui se compose de plus de trois mille volumes) il me faudra le temps nécessaire pour aviser aux moyens d'en disposer.

Quant aux questions de détail, pour les éclaircir je me propose d'aller moi-même à Lausanne à la fin de ce mois.

*Agréez, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être
votre très humble serviteur.*

Comme je crois, Messieurs, qu'il serait de l'intérêt de notre Académie de conserver une collection si précieuse pour les études grecques, j'espère que vous voudrez bien m'accorder l'indemnité nécessaire pour le transport de tous mes livres,

La réserve que Louis de Sinner exprimait relativement aux « idées politiques du jour », et la confirmation, malgré cela, de sa nomination par le Conseil d'Etat, ne font pas moins honneur à ce savant humaniste qu'au gouvernement du pays qui se disposait à l'accueillir.

Le Conseil d'Etat, en effet, ayant décidé favorablement dans sa séance du 17 février ¹, annonça sans retard au Conseil de l'instruction publique l'acceptation de Sinner ², et écrivit, à la même date, à ce dernier une lettre lui accordant, généreusement, l'indemnité supplémentaire qu'il demandait pour le transport de sa bibliothèque ³. Lausanne, ville paisible, dont l'Académie avait naguère accueilli des hommes de l'envergure de Sainte-Beuve et de Mickievicz, était, dans les rêves de cet helléniste qui avait parcouru toute l'Europe pour ses études, l'accueillant refuge où il pensait fermer les yeux. Ces rêves se réalisaient : il se disposait à y transférer ses « pénates », ses livres surtout. On peut ajouter qu'il y avait, parmi ces livres, la série précieuse des manuscrits philologiques inédits de Giacomo Leopardi, que l'on pourrait peut-être aujourd'hui, si tout avait bien marché, consulter dans la salle de lecture de notre Bibliothèque cantonale.

* * *

Mais une bombe éclata. Le 26 juin Louis de Sinner recevait une lettre étrange, dont voici le texte ⁴ :

¹ Arch. du Conseil d'Etat, Registre des délibérations, vol. 142, page 28.

² Arch. cant., K XIII 33.

³ Florence, Bibl. nat., loc. cit. : *Lausanne, le 17 mars 1847. Monsieur, le Conseil d'Etat ayant pris connaissance de votre lettre du 13 courant a vu avec beaucoup de plaisir que vous avez accepté l'appel qui vous a été adressé et il attendra votre arrivée au moment que vous indiquez. Il me charge, en outre, de vous dire que l'indemnité nécessaire pour le transport de votre Bibliothèque vous est accordée. Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. Le président: L. BLANCHENAY.*

⁴ Florence, Bibl. nat., loc. cit.

Monsieur,

Veillez excuser une démarche, qui n'a rien d'officiel, et qui est faite, non seulement par un mouvement spontané de ma part, mais même à l'insu de notre Gouvernement et de nos collègues. Je crois cette démarche conforme à votre intérêt, comme à celui de notre pays. C'est pourquoi je la fais.

Votre avenir à Lausanne est compromis. Il se fait, de la part d'hommes respectables, amis de notre Eglise nationale et de nos institutions publiques, et de ma part (je dois le dire avec une franchise chrétienne), des démarches pour que votre vocation à l'une de nos chaires soit annulée.

Je crois que vous épargneriez à mes amis des efforts qui nous sont pénibles, et à vous-même peut-être des chagrins, si vous retiriez votre acceptation de l'appel honorable pour vos talents que vous a adressé notre Gouvernement.

Recevez, Monsieur, l'expression de mon dévouement respectueux.

G. MONOD, pasteur à Lausanne.

Le 22 juin 1847.

Quelques observations sont opportunes à propos du signataire de cette lettre. Guillaume Monod appartenait à une famille d'hommes remarquables qui exercèrent une influence notable dans le domaine de la science et de l'action religieuse protestante en France et en Suisse : il était un des « douze », frère du pasteur Adolphe Monod qui laissa le souvenir d'un prédicateur d'une grande éloquence¹. Homme remarquable lui-même, intelligent, impulsif, charitable, souvent débordant dans l'action, Guillaume n'avait pas toujours joui de la pleine possession de son équilibre. Il avait été dominé, dans sa jeunesse, par l'obsession d'avoir le

¹ *La famille Monod, portraits et souvenirs* rédigés par GUSTAVE MONOD, Paris 1890 : sur Guillaume (« Billy »), voir pp. 197-208.

don de prophétie et d'incarner le Christ¹. En 1845, il avait désormais surmonté cette idée fixe : il ne voulait pas la désavouer entièrement, mais il tâchait de n'y plus penser et désirait qu'on l'oubliât. Dans ces conditions, lorsque le Conseil d'Etat, abandonné par les pasteurs passés à l'Eglise libre, lança un appel aux pasteurs étrangers pour assurer les services religieux aux fidèles de l'Eglise nationale, il présenta « avec quelque timidité » des « offres de services » qui furent agréées².

Plus tard, la destitution de Vinet ayant rendu vacante la chaire de littérature française, c'est encore Guillaume Monod qui y fut appelé pour le semestre d'hiver 1846-1847³. Il avait écrit, quelques années auparavant, une petite brochure fort intéressante sur des problèmes d'esthétique⁴; mais il préféra, malgré ce précédent, mettre son enseignement en relation directe avec ses fonctions pastorales : il voulut donner un cours sur « la littérature dans ses rapports avec l'Ecriture sainte », et le Conseil d'Etat y consentit⁵.

Cette double tâche aurait dû rattacher l'action et je dirai presque la personnalité de Monod à la politique du gouvernement; mais il n'en fut rien. On le prenait trop souvent à partie

¹ CART, *op. cit.*, pp. 379-81; RAMBERT, *op. cit.*, pp. 126-28. Voir aussi l'article nécrologique dans la *Gazette de Lausanne* du 27 janvier 1896, dans lequel les qualités de Monod et son déplorable égarement sont rappelés avec un esprit de pleine compréhension; mais la bibliographie relative au sujet est surtout contenue dans de nombreux opuscules religieux, polémiques et autobiographiques du même Monod. Je citerai notamment : *Histoire véritable de G. Monod, pasteur à St-Quentin*, Genève 1843; *Quelques lettres échangées entre Guillaume et Adolphe Monod*, Paris et ailleurs (*sic*) 1885.

² Voir la lettre de Monod publiée dans son journal *L'ami des affligés* et reproduite dans le *Nouveliste vaudois* du 3 février 1847.

³ Archives cantonales, K XIII 33 (lettres du 8 et 9 janvier 1847); *ibid.*, K XIII 11¹¹ (Registre des séances du Conseil de l'instruction publique, 1847, n° 2⁹, 3⁸, 3¹⁵).

⁴ *Esquisse d'une philosophie du goût, lettre à M. le professeur Vinet*, Genève 1841.

⁵ Arch. cant., K XIII 33 (lettre du 9 janvier); Copie de lettres, K XIII 12²⁴, 1847, n° 51, 52.

à cause de ses précédents d'une orthodoxie qu'on jugeait douteuse¹. D'autre part, son zèle pastoral le portait à toute action qui pouvait, à son avis, effacer les divisions entre les fidèles, et son manque de discipline le poussait à des gestes que les adversaires du gouvernement semblaient apprécier², mais dans lesquels on aurait peine à reconnaître un pasteur de l'Église nationale de ce temps-là.

On se méfiait de lui d'un côté et de l'autre³ : le bon Monod devint indésirable pour ceux même qui l'avaient appelé. C'est pourquoi le Conseil d'État s'empressa, peu de semaines après l'avoir nommé à la chaire de littérature française, d'ouvrir un concours pour l'occupation définitive de cette même chaire⁴, tandis que pour son collègue Isely, dont les mérites scientifiques n'étaient pas supérieurs aux siens, on n'en vit pas la nécessité. Un an après, le 9 juin 1848, on alla jusqu'à le destituer de ses fonctions de pasteur. La réponse de Guillaume Monod à cet acte, contenue dans une brochure qu'il adressa à ses paroissiens, est à mon avis la preuve éclatante de sa bonne foi, mêlée peut-être à quelque peu d'amour pour la publicité : « J'ai prêché la droiture et la concorde. J'ai pris la défense d'hommes

¹ Voir, entre autres, la *Gazette fédérale de Zurich*, du 8 mars 1846; *L'Indépendant* du 7 mars et du 13 juin et les lettres de Monod publiées dans *L'Avenir* du 3 juin et du 19 août de la même année. C'est seulement par une lettre du 24 juillet 1849, publiée dans *L'Avenir* du 15 août, que Monod désavoua son opuscule *La Bible sans voiles*, Genève 1844.

² Son discours du 9 août 1846 à la Cathédrale, sur les *Droits et devoirs du peuple vaudois* (Lausanne 1846), fut commenté très favorablement dans *L'Avenir* du 7 octobre; les articles qu'il publiait dans *L'ami des affligés* étaient souvent reproduits par *L'Avenir* ou par *L'Indépendant* (voir spécialement le numéro du 7 août 1847 de ce dernier journal; le *Courrier suisse* du 20 mars 1846, etc.).

³ Vinet le jugea sévèrement dans une lettre à Lutteroth : « Il devient doucement perfide, et fait couler ses rancunes comme l'huile dans les colonnes de son journal, qu'il appelle *L'Ami des affligés* et qu'il emploie à affliger ses amis. » (DE PRESSENSÉ, *op. cit.*, p. 188).

⁴ Voir la *Gazette de Lausanne* du 2 mars 1847 : l'avis est daté du 15 février.

qui n'avaient rien fait pour moi et de qui je n'avais rien à attendre. »¹

Il avait, en effet, pris la défense des professeurs « non réélus » dans un article de son journal que *L'Avenir* reproduisit entièrement², et qui contient des observations courageuses et clairement exprimées. C'est un « généreux témoignage »³ : le plus remarquable peut-être des articles qui furent écrits sur cette brûlante question. Il avait aussi parlé, le 4 mai 1847, lors de l'enterrement d'Alexandre Vinet, exprimant une adhésion qui ne différait guère de la disposition d'esprit des adeptes du défunt. A cette occasion il n'avait pas manqué de faire allusion à sa position officielle quelque peu contradictoire à ses sentiments

¹ *Explications adressées à la paroisse de Lausanne* par G. MONOD, Lausanne 1848.

² Voici quelques passages de cet article (paru dans *L'Ami des affligés* du 10 décembre 1846), tel que nous le lisons dans *L'Avenir* du 16 décembre : « Ainsi les postes de l'enseignement public seront le partage exclusif de l'Eglise nationale. C'est une prime qu'on veut lui accorder, c'est un honneur qu'on veut lui faire. Mais en réalité c'est une prime qu'on accorde à l'Eglise libre, et c'est à elle qu'on fait honneur. N'est-il pas évident que l'Eglise nationale aura pour elle tous les mercenaires, et que le titre de membre de l'Eglise libre sera une preuve de désintéressement, lorsqu'on ne pourra le prendre qu'en renonçant à la perspective d'occuper tout emploi public ? Sans le vouloir, le Grand Conseil a abaissé l'Eglise nationale.

» Ce n'est pas le seul défaut de sa décision. En excluant de l'enseignement national des hommes capables d'enseigner, le Grand Conseil les pousse à ouvrir des écoles et à former des institutions rivales des écoles et de l'Académie nationales. Dans un petit pays il partage en deux l'école, j'appelle ainsi la génération qui étudie, et ajoute à la scission politique, à la scission religieuse, déjà si fâcheuses, une troisième scission qui aggrave les deux autres et les rend plus profondes.

» Il fait encore un autre mal. Il introduit l'iniquité dans les lois, il rend l'injustice légale et croit par là la rendre respectable ; mais il ne voit pas qu'il ne réussira qu'à discréditer la légalité et à abaisser la loi. Quand le législateur appelle mal ce qui n'est point mal et bien ce qui n'est point bien... il trouble au lieu de pacifier. »

³ Ainsi le jugea Vinet dans une lettre qu'il adressa le 14 décembre à Monod (Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Eglise libre, *Correspondance Vinet*, 716-J).

qui étaient pourtant sincères¹. Ses paroles furent publiées d'une façon inexacte dans un journal d'opposition; mais il tint loyalement à préciser: et il voulut, en précisant, accentuer son adhésion: « Je n'ai pas dit que j'avais cru remplacer M. Vinet, mais, au contraire, que je n'avais pas cru pouvoir le remplacer ni eu aucune prétention semblable. »²

C'est dans cette disposition d'esprit, peut-être, qu'il écrivit à de Sinner. Sa solidarité à l'égard de Vinet ne l'avait pas empêché de le supplanter; mais l'on peut admettre que, son besoin débordant d'action n'étant pas en cause, ce même sentiment à l'égard de Zündel fut plus efficace et plus logique. Le geste de ce savant lors de sa destitution avait été, nous l'avons vu, irréprochable du point de vue moral. A ce moment-là, il demeurait encore à Lausanne, et donnait une partie des cours que la presse gouvernementale avait nommés « Académie libre », mais auxquels ses fondateurs se refusaient de reconnaître ce caractère³. Ce furent ces cours qui « réenchaînèrent », pendant les derniers mois de sa vie, Alexandre Vinet⁴: un double,

¹ Lors de sa nomination à la chaire de littérature française, Monod écrivit à Vinet une lettre « pleine de délicatesse et d'amitié »; et celui-ci lui répondit le 14 janvier 1847 en termes élogieux, tout en reconnaissant la différence existant entre leurs points de vue: « l'enseignement de la littérature française », disait-il, « me paraît être en fort bonnes mains » (Bibl. de la Faculté de théologie, *Corresp. Vinet*, 731-J). Voir aussi la lettre que Vinet lui avait adressée le 10 janvier de l'année précédente, lors de l'appel de Monod aux fonctions pastorales (ibid., 686-J), exprimant, elle aussi, des sentiments de tendre amitié.

² Voir *L'Indépendant* du 8 et du 15 mai 1847. Voir aussi, sur ce discours, la *Revue suisse*, 1847, p. 373, et RAMBERT, *op. cit.*, p. 593.

³ Voir, entre autres, les articles de la *Gazette de Lausanne* du 18 décembre 1846, du *Nouvelliste vaudois* du 9 février 1847, et la mise au point de *L'Indépendant* du 17 février. Vulliemin écrivait à M. Gindroz: « Que Mme Calame veuille se persuader qu'on lui a tendu un piège, en prononçant devant elle le nom d'une Académie libre à Lausanne. » (CH. VULLIEMIN, *op. cit.*, p. 127).

⁴ Lettre de Vinet à M. Burnier, dans RAMBERT, *op. cit.*, p. 568. Vinet espérait que de ces cours une véritable Académie serait née dans la suite: « Nous n'aurons pas de sitôt une Académie libre, mais les étudiants nous demandent des cours », écrivait-il à Lutteroth; et plus tard: « les cours libres continuent, cela prend la figure d'une Académie. » (DE PRESSENSÉ, *op. cit.*, pp. 194, 204).

éphémère, de l'Académie de l'Etat. Zündel se trouvait, en sa qualité d'étranger au canton, aux prises avec des difficultés sur lesquelles le *Nouvelliste* écrivait des plaisanteries ¹; ces conditions, qui l'obligèrent plus tard à quitter Lausanne pour se rendre à Berne, purent bien émouvoir le pasteur Monod, et le pousser à une démarche quelque peu hardie. Le manque d'affinité politique entre le professeur de Sinner et le gouvernement qui l'avait appelé semblait d'ailleurs justifier son initiative; l'hostilité de quelques-uns d'entre les membres du Conseil d'Etat et du corps enseignant semblait lui donner de bons arguments.

* * *

La réaction de Sinner fut digne de ce brave homme, si honnête et si modeste. J'y reconnais l'ami de Leopardi, à qui suffit une courte rencontre avec lui pour lui vouer une affection profonde et durable. Il écrivit sans retard à M. Blanchet, vice-président du Conseil de l'instruction publique du canton, une lettre pleine de noblesse pour renoncer à la chaire qu'on lui avait déjà confiée. Sa décision fut prise sans rancune, mais contenait un regret franchement avoué: c'était son rêve qui tombait, le rêve de vivre heureux et tranquille « une vie exclusivement vouée aux intérêts d'un enseignement scientifique sérieux » dans un milieu où il avait espéré être « accepté avec bienveillance par tout le monde ».

Voici sa lettre, qui est conservée aux archives cantonales de Lausanne ²:

¹ Voir le *Nouvelliste vaudois* du 5 mars 1847: « Le ministre et ex-professeur Zündel qui a joué un certain rôle dans l'affaire de l'Oratoire et qui continue à professer le grec, en attendant mieux, à l'Académie libre, s'est présenté *personnellement* à l'hôtel de ville pour retirer une carte civique. Il paraît qu'il ne s'est pas souvenu qu'il est de Schaffhouse, canton qui n'a pas encore admis la réciprocité dans l'exercice des droit électoraux: semblable à cet anglais du siècle dernier qui ne pouvait se rappeler son propre nom et devait chaque fois qu'il était dans le cas de le décliner le demander à sa servante, M. Zündel a oublié sa nationalité. »

² Dossier K XIII 33.

Paris, le 9 juillet 1847.

Monsieur

Instruit, de source certaine, que ma nomination à la chaire de littérature grecque à votre Académie soulève des récriminations et rencontre une opposition imprévue, mais forte, je viens vous annoncer que je crois devoir retirer l'acceptation que j'ai eu l'honneur d'adresser à votre Conseil d'Etat le 13 mars dernier.

Ma position à Paris n'est, sans doute, pas belle ; mais elle est assurée et peut, avec le temps, s'améliorer pécuniairement. A Lausanne, malgré la haute protection des membres les plus distingués du Gouvernement, je serais vu d'un mauvais œil par une partie des habitants : or, pour vivre heureux et tranquille dans un pays nouveau pour moi, il me faudrait être accepté avec bienveillance par tout le monde ; c'est là l'unique et seule garantie d'une vie exclusivement vouée aux intérêts d'un enseignement scientifique sérieux. Ne pouvant plus y compter, je crois, et dans mon intérêt et dans celui de votre Académie, devoir me retirer.

Veillez, Monsieur, communiquer ma résolution à Messieurs vos très honorés collègues ; veillez leur dire que toute ma vie mon cœur leur gardera une profonde reconnaissance de l'honneur qu'ils ont daigné m'accorder en m'appelant à Lausanne dans une sphère d'activité où j'aurais pu rendre des services réels.

Agréez vous-même, Monsieur, l'assurance de ma vive gratitude pour toutes les bontés que vous avez bien voulu me témoigner lors de mon dernier et trop court séjour à Lausanne, et veillez être convaincu que je resterai toujours, Monsieur,

votre très respectueux et très reconnaissant serviteur

L. DE SINNER

sous-bibliothécaire à la Sorbonne.

Le Conseil de l'instruction publique s'empressa de transmettre, sans commentaires, la lettre de Sinner au Conseil d'Etat. Celui-ci l'accepta dans sa séance du 27 juillet¹. Et deux mois plus tard seulement, le 29 septembre 1847, une réponse signée par ce même M. Blanchet auquel le savant bernois s'était adressé, communiqua à ce dernier l'acceptation de sa démission² :

Monsieur,

Nous avons communiqué au Conseil d'Etat la demande en démission que vous nous avez transmise, il y a deux mois. Le Conseil d'Etat appréciant les raisons qui vous ont fait agir a admis cette demande.

Aujourd'hui, Monsieur, nous venons vous transmettre cette décision en vous témoignant le regret que nous avons éprouvé à la suite de cette démarche. Nous espérons que, rapproché de votre patrie, vous viendriez à Lausanne, donner un nouvel élan à la philologie et à la culture littéraire ; mais il faut renoncer à tout cela.

Permettez-nous, Monsieur, de saisir cette circonstance pour vous remercier de l'obligeance avec laquelle vous nous avez communiqué divers renseignements ; veuillez nous conserver vos bonnes relations, et agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le vice-président :

ROD. BLANCHET.

La date de cette lettre, dont les termes exprimaient d'ailleurs un regret sincère, était bien tardive. D'autant plus que, le 23 juillet déjà, le Conseil de l'instruction publique avait envisagé le remplacement du professeur démissionnaire, proposant la continuation de l'enseignement temporaire par le pasteur Golliez

¹ Arch. du Conseil d'Etat, Reg. des délibérations, vol. 142, p. 493.

² Florence, Bibl. nat., loc. cit. ; la minute de cette lettre est aux Archives cantonales de Lausanne, K XIII 33.

jusqu'à l'ouverture d'un concours au printemps de l'année suivante. Golliez, qui n'avait pas à se louer de la discipline des étudiants, refusa. Ils « se permettent de parler entre eux, de chuchotter (*sic*), pendant que j'expose la matière de la leçon » : ainsi se plaignait le pauvre homme¹. Le recteur s'interposa ; il fit des démarches auprès des étudiants, pour s'assurer que leur turbulence prendrait fin. Ceux-ci étaient, après tout, de bons enfants ; l'un d'eux s'empressa de promettre, au nom de tous, qu'ils seraient sages. Golliez, à son tour, s'engagea. Ainsi l'enseignement pour le semestre suivant fut assuré.

C'est peut-être la raison pour laquelle le bon de Sinner dut attendre pendant près de deux mois une réponse catégorique. Cependant, il ne prit pas la chose en mauvaise part. Chaque fois que le gouvernement vaudois eut recours à lui, il fut son bon conseiller, je dirai presque son agent à Paris, parfois naïf mais toujours empressé à se charger des démarches nécessaires auprès des établissements d'instruction et des savants parisiens, ou pour des renseignements sur ces milieux. Il garda toujours de Lausanne et de son Académie le cher souvenir qu'on garde des beaux rêves que la réalité n'a pas même effleurés.

GIOVANNI FERRETTI.

¹ Archives cantonales, K XIII 33.